



Mairie de Menerbes

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2017

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Menerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - Mme Fabienne GATIMEL - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Catherine ROSSI (arrivée délibération n°73) - M. Yannick MARTIN - Mme Tephén PITOT - Mme Henriette TURCO - M. Fabien TEMPIER - Mme Chantal BASIN ((arrivée délibération n°70).

Représenté : M. Patrick MERLE a donné pouvoir à Mme Fabienne GATIMEL.

Absents : Mme Monique AUBERT - M. Franck DUFOUR - M. Jean-Claude PUECH.

Secrétaire de séance : M. Yannick MARTIN.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en séance du 7 Avril 2017, approuvé à l'unanimité.

Décision Municipale N° 68-2017 : PRECISANT LES TARIFS DE STATIONNEMENT SUR LES PARKINGS DU BOULODROME DU 2 MAI AU 30 SEPTEMBRE 2017.

DECIDE de maintenir les tarifs suivants : 2 € pour les motos, 3 € pour les voitures, 5 € pour les camping-cars,

PRECISE : Que le stationnement sur les parkings P1 et P2 seront gratuits pour les Ménerbiens et les Vauclusiens, Que les parkings sont payants à compter du 1^{er} mai 2017 de 9 h à 18 h, 7 jours sur 7.

Délibération N° 69-2017 : ATTRIBUTION DU MAPA DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTE ET DE 14 LOGEMENTS.

LOTS	Entreprises	Montant de l'offre HT
Lot 1 VRD Terrassements	EUROVIA	423 161,28 €
Lot 2 Désamiantage	DESAMIANTAGE FRANCE DEMOLITION	11 600,00 €
Lot 3 Gros Œuvre	POGGIA	788 000,00 €
Lot 4 Charpente couverture	HELMER	79 000,00 €
Lot 5 Etanchéité	PBP	47 550,00 €
Lot 6 Menuiseries extérieures	SMAB	255 257,00 €
Lot 7 ITE	DELAGARDE	98 351,04 €
Lot 8 Cloisons doublage	CERQUEIRA	81 747,12 €
Lot 9 Menuiseries intérieures	FAUCHERON	57 161,33 €
Lot 10 Métallerie	SUD FER ALU	41 716,00 €
Lot 11 Sols durs faïence	DAVID CARRELAGE	75 879,63 €
Lot 12 Peinture	ESPACE ARTISANAL	40 629,00 €
Lot 13 Ascenseur	SCHINDLER	32 910,00 €
Lot 14 Courants forts et faibles	SAET	131 432,50 €
Lot 15 Plomberie sanitaire	TONIN	86 943,87 €
Lot 16 Chauffage/VMC	TONIN	145 000,00 €

Lot 17 Chauffage bois	TONIN	108 056,13 €
Lot 18 Murs pierres	CRPA	80 408,00 €

DECIDE à l'unanimité, d'accepter les offres telles que mentionnées ci-dessus,

PRECISE que la dépense est inscrite au budget 2017 de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 70-2017 : REVISION DU TARIF DU LIVRE JANE EAKIN.

DECIDE à l'unanimité, de vendre le livre des œuvres de Jane Eakin au prix de 18 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 71-2017 : DEVOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DES ETABLISSEMENTS DE L'ISLE SUR LA SORGUE ET LE THOR AU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE.

APPROUVE à l'unanimité, la décision de Monsieur le Maire et accepte le transfert du résultat de clôture de l'exercice 2016 soit 16 041,10 € au Département de Vaucluse.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 72-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA CHAUFFERIE BOIS.

SOLLICITE à l'unanimité, une aide financière la plus élevée possible auprès de la REGION PACA pour les travaux d'installation de la chaufferie bois. Les travaux sont estimés à la somme de 280 056,13 € répartis comme suit : Génie civil Chauffage et silo 100 000 €, Chauffage 108 056,13 €, Réseaux de chaleur : 72 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 73-2017 : REAMENAGEMENT DE LA MAIRE : EXONERATION DES PENALITES DE RETARD.

APPROUVE à l'unanimité, l'exonération des pénalités de retard pour l'entreprise PERRUT pour le lot 5 Serrurerie,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement du dossier.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibération N° 74 -2017 : APPROBATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL COLLEGE DU CALAVON – TRANSFERT DE SON INTEGRALITE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON – APPROBATION DU PRINCIPE DE CONVENTIONNEMENT DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX CHARGES SUPPORTEES PAR LA COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON ENTRE CETTE DERNIERE ET LES COMMUNES DU PERIMETRE DE LA CARTE SCOLAIRE DU COLLEGE DU CALAVON.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver l'actif et le passif du syndicat intercommunal collège du Calavon annexé à la présente délibération
- d'approuver le transfert de l'intégralité de l'actif et du passif dudit syndicat au profit de la commune de Cabrières d'Avignon
- d'approuver la reprise par la commune de Cabrières d'Avignon de la totalité des équipements et des compétences exercées antérieurement par le syndicat
- d'approuver le principe de conventionnement de participation financière aux charges supportées par la commune de Cabrières d'Avignon entre cette dernière et les communes du périmètre de la carte scolaire du collège du Calavon
- de préciser que le conventionnement portera sur l'assiette actuelle, à savoir, le gymnase, les espaces sportifs extérieurs, les espaces extérieurs aux équipements sportifs (parking, espaces verts, éclairage public, trottoirs, voirie, voie de bus ...)
- de demander à Monsieur le préfet de clôturer la procédure de dissolution du syndicat intercommunal collège du Calavon, de prendre l'arrêté de dissolution déterminant les conditions

de liquidation du syndicat et transférant / répartissant l'actif, le passif et l'unique agent du syndicat

LE CONSEIL MUNICIPAL, AYANT ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE **PAR 10 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE** (M. Bruno CHABERT), **1 ABSTENTION** (Mme Tephén PITOT) :

DECIDE d'adopter la Proposition du Maire,

L'AUTORISE à signer la présente délibération, tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

APPROUVE A L'UNANIMITE PAR 10 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION

Fait à Ménerbes, le 17 Mai 2017

Le Maire,



Christian RUFFINATTO

